



**JOURNAL
ACADEMIQUE**
SYNDICAT NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ACTION AUTONOME

Académie de Reims
L.P - SEP - SEGPA - EREA

Sommaire

- 1 - Edito appel à l'action
- 2 - Promos et mut interaca
- 3 - Elections professionnelles
- 4 - SEGPA
- 5 - Non titulaires

Infos académie de Reims :

<http://pagesperso-orange.fr/snetaa.reims>

EVALUATION ===== MANIFESTATION !!!!



Ils ont décidé de
NEGOCIER !
Avec le ministère!
Y a-t-il quelque chose
de négociable ???



Les sujets de désaccords et de mécontentements sont aujourd'hui très nombreux dans l'Education nationale : suppressions massives de postes, dégradation des conditions de scolarisation des élèves, conditions de travail de plus en plus difficiles pour l'ensemble des personnels... autant de mesures qui ne sont pas au service de la réussite de tous. Le gouvernement refuse de pratiquer un dialogue social digne de ce nom.

Dans ce contexte, le ministre de l'Éducation nationale veut imposer dès la rentrée 2012 une modification en profondeur des modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Les projets de textes, finalisés avant même toute concertation, prévoient :

- le gel des promotions autres qu'à l'ancienneté jusqu'en 2015 ;
- la progression de carrière aux seules mains du supérieur hiérarchique

Dans le même temps, dans le second degré, le chef d'établissement deviendrait l'unique évaluateur. Parce que ces projets induisent des transformations de nos métiers que nous refusons, nous en demandons le retrait.

Les fédérations syndicales signataires condamnent ces projets que le ministère veut imposer dès la rentrée 2012. Il est désormais de la responsabilité du ministère de mettre un terme à ce conflit en retirant ce texte et en ouvrant de véritables négociations sur cette question.

Elles appellent les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (éducation nationale et enseignement agricole), à être massivement en grève le **15 décembre prochain** pour exiger le retrait des projets de texte sur l'évaluation.

CLASSE NORMALE

Echelon	Grand choix	Choix	Ancienneté		Réduction d'ancienneté 5 mois (30% du corps)	Réduction d'ancienneté 2 mois (50% du corps)	Pas de réduction
3ème au 4ème	1 an	1 an	1 an		7 mois	10 mois	1 an
4ème au 5ème	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois		2 ans 1 mois	2 ans 4 mois	2 ans 6 mois
5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois		3 ans 1 mois	3 ans 4 mois	3 ans 6 mois
6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois		3 ans 1 mois	3 ans 4 mois	3 ans 6 mois
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois		3 ans 1 mois	3 ans 4 mois	3 ans 6 mois
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois		4 ans 1 mois	4 ans 4 mois	4 ans 6 mois
9ème au 10ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans		4 ans 7 mois	4 ans 10 mois	5 ans
10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois		5 ans 1 mois	5 ans 4 mois	5 ans 6 mois
11ème atteint en :	19 ans	25 ans 6 mois	29 ans		25 ans 8 mois	27 ans 7 mois	29 ans

Les stagiaires sont classés au 3^{ème} échelon au début de leur année de stage.

Le **SNETAA-FO** demande le retrait de ce projet de décret qui s'appuie sur l'auto évaluation, l'autocritique, la déstabilisation et dont le principal objectif serait la réduction des coûts salariaux et l'alignement de la carrière sur la réforme des retraites.

A l'appel des organisations CGT, FO, FSU, SGEN CFTD, et UNSA

TOUS EN GRÈVE (24h)

LE 15 DÉCEMBRE

À Charleville-Mézières et à Reims

10H : Rassemblement devant l'Inspection Académique et Manifestation

10H : maison des syndicats boulevard de la paix, jusqu'au Rectorat et Audience avec le Recteur

Actualités et infos

Mardi 17 janvier 2012 : CAPA compétente à l'égard des professeurs de Lycées Professionnels

- Installation de la CAPA
- désignation des représentants aux diverses commissions de la CAPA
- Avancement d'échelon au grand choix et au choix**

Mercredi 25 janvier 2012 : groupe de travail des PLP

- **vérification des barèmes et vœux pour le mouvement inter-académique 2012**

N'oubliez pas de renvoyer votre dossier et documents joints au SNETAA FO Reims, pour que vos représentants puissent soutenir votre demande.

**Elections Professionnelles d'octobre 2011
RESULTATS**

VOS représentants élus à la CAPA des PLP pour les trois années à venir sont:

SNETAA-FO Reims Tel 03 24 52 12 67

gilles.charlot@orange.fr<http://pagesperso-orange.fr/snetaa.reims>

Tel 09 63 01 86 16

snetareims@orange.fr

142 rue de la fosse Truffy 08150 Rimogne

- **CHARLOT Gilles** – PLP HC structures métalliques SEGPA de RIMOGNE 08
- Suppléant : **LEVASSEUR François** PLP chauffeur routier LP Oehmichen CHALONS EN CHAMPAGNE 5
- **WISNIEWSKI Frédéric** PLP Lettres Histoire LP Eiffel REIMS 51
- Suppléant : **BOURDENS Alain** PLP Lettres Anglais LP Godard Roger EPERNAY 51
- **VIVIER Danièle** PLP CHEF des TRAVAUX LP le château SEDAN 08
- suppléant : **CAILLIES Sébastien** PLP Vente LP Bouchardon CHAUMONT 52



4 Clics 1 VOTE FO !!!

VOUS AVEZ VOTE ET CLIQUE SUR LES BONS LOGOS !!!!

Dans un contexte difficile (beaucoup d'entre vous n'ont pas pu voter), et malgré des attaques sans précédents pour dénigrer et éliminer le SNETAA ; les résultats académiques sont bons ! Le SNETAA garde ces trois sièges à la CAPA (commission académique paritaire académique) des PLP.

Dans le cadre de sa toute nouvelle fédération FO, le SNETAA pourra se faire entendre à l'inspection académique des Ardennes au CTP (comité technique de proximité) . La FNEC FP FO obtient un siège.

Nationalement, l'objectif est atteint , avec plus de 10% des voix FO devient la deuxième fédération de l'éducation nationale et siège au CTN (comité technique national).

Le SNETAA conserve sa représentativité au niveau de la CAPN (commission administrative paritaire nationale) et pourra défendre les dossiers de mutation inter-académique entre autres.

Ne baissons pas la garde ! Il faut maintenant, toujours et encore, travailler à chaque niveau (national, académique, départemental et surtout local) pour mener à bien les dossiers et les mandats du SNETAA et de FO. Les élections qui se tiendront en 2014 dans toute la fonction publique seront décisives pour nos statuts et nos métiers. Les collègues ont besoin de réponses claires et rapides de terrain, pour cela il faut renforcer et structurer un maillage plus serré de représentation de nos syndicats. Chacun doit se sentir concerné et apporter sa pierre à l'édifice (affichage, distribution, réponses, adhésions, relations, centralisation).

SEGPA et EREA

Coordination-Synthèse : Économisons !!!!!

La RGPP l'a dit : Il faut économiser ! Sur quoi ? Sur tout !!

Il existe un texte (un parchemin) qui « date » de 1974 qui met en place dans les structures de l'ASH devenue depuis l'ASH la tenue de deux heures hebdomadaires rémunérées en HSE de coordination-synthèse. Ce texte précise que les PLP et les Instituteurs qui enseignent sur les niveaux où est dispensée une formation professionnelle ou pré-professionnelle participent aux deux heures. Cette circulaire précise, ou plutôt sous entend, que les enseignants qui ne travaillent que sur les niveaux ne comportant pas cette formation ne sont intéressés et ne sont rémunérés que pour la seule heure de synthèse.

En ce temps là: Il n'était pas rare qu'un instituteur se voit confié ou demande de n'intervenir comme au primaire que sur une classe ou deux dans l'ensemble des disciplines prévues dans les textes.

Mais les humains que sont nos collègues avaient bien compris que le fait de travailler sur les 4 niveaux (6eme, 5eme, 4eme et 3eme) permettait de mettre du beurre dans les épinards de tout le monde.

En outre L'Education Nationale voyant « **en ces temps anciens** » où ce trouvait l'intérêt des élèves jouait le jeu et tout se passait bien **dans un monde merveilleux**.

Certaines Académies avaient même fini par payer ces 2 heures en HSA, d'autres comme « Herode » plus parcimonieuses avaient coupé le bébé en deux et rémunéraient 1h30 à chacun, pour deux heures effectuées, par soucis d'équité disait on ! Ce qui lézait tout le monde.

Avec l'intégration de plus en plus sérieuse et constructive des Segpa au sein du collège, l'ASH finit par copier (dans le bon sens du terme) les rythmes de vie et d'apprentissage des élèves en leur donnant un enseignement diversifié et distribué par une équipe éducative pluridisciplinaire. Les Instituteurs (professeurs des écoles) se sont retrouvés à fonctionner tout naturellement sur tous les niveaux et à participer de fait aux deux heures de réunions prévues des équipes pour un réel travail de programmation, d'évaluation et d'orientation de tous les élèves de la structure.

Et puis vint la disette ! Et d'aucuns qui se défendent de protéger et d'éduquer tous les jeunes sur un même pied d'égalité trouvèrent qu'il fallait faire des économies (pour subsister, sans doute, jusqu'à la saison).

La circulaire N° 74-148 devint tout à coup limpide de vérité !

C'est ainsi que nos collègues dont l'emploi du temps, qu'il n'ont pas revendiqué, ne couvre pas pour 50% les niveaux préprofessionnels se voient aujourd'hui amputés d'un revenu substantiel et mérité.

Nous ne parlerons pas ici des tentatives avortées de certaines inspections académiques ou rectorats d'annihiler purement et simplement la tenue de ces réunions si coûteuses et pourtant si importante pour nos adolescents en difficultés.

On nous rétorquera que les Instituteurs du primaire font le même genre de travail sans compensation; mais doit on prendre en exemple ce qui est malhonnête pour faire marcher le reste ? En effet quel autre métier, quelles autres corporations accepteraient de travailler plus pour gagner pareil, voire moins.

Le SNETAA-FO s'indigne et désapprouve tous ces artifices, arrangements ou interprétations proposés.

La coordination-synthèse est rappelée et réaffirmée, comme nécessaire, dans les circulaires de 2006 et 2009

Le SNETAA-FO revendique que les heures de coordination-synthèse soient effectuées, et rémunérées, par l'ensemble de l'équipe

éducative de la structure impliquée toute entière dans un cursus de 4 années.

Le SNETAA-FO revendique, par ailleurs, l'accessibilité et la prise en compte salariée des PLC (professeurs des lycées et collèges) impliqués dans la SEGPA (arts appliqués, éducation musicale, éducation sportive, langues ou autres) aux dites réunions.

Pour que l'Histoire de l'AIS finisse bien: pour les enfants, les parents et les collègues; pour un enseignement de qualité disposant des moyens d'une vraie politique de réussite pour tous.

SPECIAL NON TITULAIRES communiqué de presse

2011 sera vraiment l'année de toutes les promesses et du rêve perpétuel. Après les annonces idylliques de Monsieur Nicolas Sarkozy, nous étions en droit de nous attendre à de meilleures conditions d'accès à la titularisation. Qu'en est-il des droits des non titulaires (contractuels, vacataires et A.E.D.) ?

Ils sont aujourd'hui bafoués et réduits à leur plus simple expression, quels que soient les Académies ou les établissements. On nous distribue des miettes en nous faisant croire que nous avons obtenu de réelles avancées. On fait même travailler des collègues pendant 2 mois sans contrat et sans les rémunérer.

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN

Annoncée à grand renfort de publicité véhiculée par les uns et les autres, la R.A.E.P. (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle), est entrée dans le cursus d'admission du concours interne PLP. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette nouvelle donne ne facilite pas l'accès à la titularisation.

A l'origine, le concours interne était composé d'une épreuve d'admissibilité écrite qui se déroulait au sein de votre Académie. Lorsque vous étiez admissible, vous étiez convoqué pour passer l'épreuve d'admission au cours de laquelle vous réalisiez un ouvrage suivi d'une séquence pédagogique et d'un entretien (durée totale de l'admission 7 ou 8 heures).

Aujourd'hui, on vous propose la R.A.E.P. à la place de l'épreuve écrite d'origine. Comment se décompose-t-elle ?

Suite à l'arrêté du 27 avril 2011 publié au Journal Officiel du 3 mai 2011, la R.A.E.P.; si vous la choisissez, remplace l'épreuve écrite. Pour ce faire, vous devez, comme précédemment, être inscrit au concours interne et monter un dossier. Ce dossier de huit pages, sur support papier, en deux exemplaires, devra dans un premier temps être validé par votre chef d'établissement qui vérifiera l'authenticité des éléments que vous présentez. Vous serez convoqué devant un jury qui examinera votre dossier et vous subirez un premier entretien de 30 minutes, à l'issue duquel une note de 0 à 20 vous sera attribuée. Celle-ci validera ou non votre admissibilité.

Deuxième phase, : pour l'admission, au lieu d'une épreuve de 8 heures, vous aurez une épreuve de 4 heures avec les mêmes obligations de concours que précédemment et passage de nouveau devant un jury pour argumenter vos séquences pédagogiques.

En quoi ce type d'épreuve facilite-t-il la titularisation? On nous a de nouveau bernés. Nous avons bien peur que ce type d'accès au concours ne soit la porte ouverte au clientélisme. S'il incombe à votre chef d'établissement, de valider votre dossier, cela renforcera d'autant plus son pouvoir et la pression sur l'enseignant que vous êtes. Vous n'êtes pas sans savoir que notre gouvernement envisage aussi de confier la notation de nos collègues titulaires exclusivement aux chefs d'établissements.

LE LEURRE EN ACTION... SUITE DU REVE

Où est le réel plan de titularisation annoncé ? Le protocole d'accord le concernant validé par les syndicats en juin, semble tomber aux oubliettes. Un projet de loi a été élaboré courant juillet. Il prévoit la titularisation de 50 000 contractuels pour l'ensemble des 3 fonctions publiques. Aucun détail, aucune clause ne déterminent la façon et le mode de sélection qui seront employés pour titulariser les contractuels. A ce jour, même ce texte semble tombé, comme le protocole d'accord, à l'eau.

Le mépris des contractuels est si évident que même la loi du 11 janvier 1984 concernant l'obtention des C.D.I. n'est plus respectée dans certaines Académies.

Ex : sur le calcul des 6 ans, l'article 7 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 et l'article 13-I de la loi du 26 juillet 2005 stipulent qu'un contractuel employé à mi-temps est considéré comme un plein-temps dans le calcul des 6 ans ; de même, un contrat de 10 mois doit être compté comme une période d'une année dans le calcul pour l'obtention du C.D.I.

Pour les plus de 50 ans, les 6 années sont comptabilisées durant les 8 dernières années.

Les élections professionnelles, qui se sont déroulées du 13 au 20 octobre 2011, nous démontrent que les contractuels au sein du SNETAA-FO ont pris conscience que leur situation ne peut perdurer. Aujourd'hui, nous avons 16 élus dans les différentes académies. Cela va nous permettre de nous structurer pour pouvoir mener le combat, faire valoir nos droits et entendre notre voix. Notre titularisation doit être effective et non un leurre.

Notre syndicat, le SNETAA-FO, a engagé cette bataille depuis de nombreuses années pour que la précarité soit résorbée. De nombreuses suppressions de poste sont déjà annoncées pour la rentrée 2012. Les contractuels vont de nouveau en faire les frais, comme c'est déjà le cas pour les A.E.D. Nous ne pouvons plus nous permettre de rester silencieux et d'encaisser ces coups sans nous rebeller. C'est pour ces différentes raisons que je vous invite à rejoindre le SNETAA-FO.

Le moyen le plus sûr de lutter contre la précarité, c'est de pouvoir compter sur l'aide et la protection d'un syndicat. Soutenus par le SNETAA-FO, vous ne serez plus seuls pour faire respecter vos droits.

CONTRACTUELS, ENGAGEZ LE COMBAT POUR AMELIORER NOTRE SITUATION... ADHEREZ AU SNETAA-FO, LE SYNDICAT QUI DONNE LA PAROLE AUX CONTRACTUELS ET QUI SE BAT POUR NOUS.

Paul Devaux (contractuel)
Conseiller Technique National, chargé des contractuels

